



OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER

**ONCF GREEN BOND
REPORTING 2022**

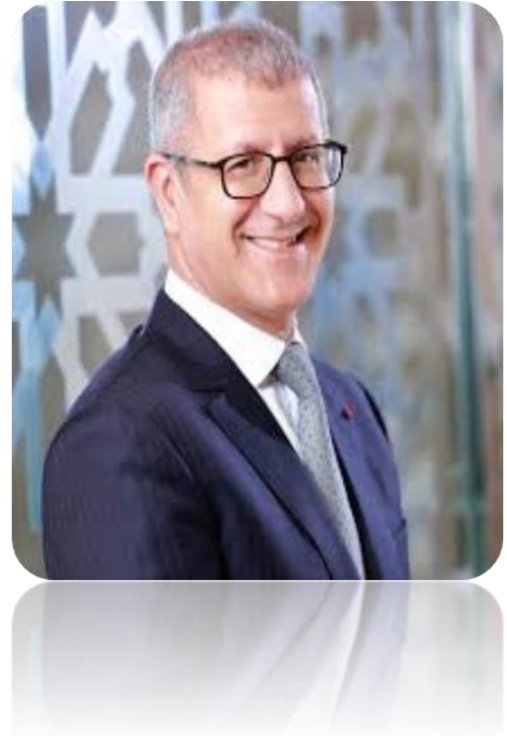
MOT DU DIRECTEUR

Epine dorsale de la mobilité au Maroc et levier incontournable de la dynamique de développement socio-économique, l'ONCF poursuit avec détermination le déploiement de sa stratégie visant à offrir aux citoyens un système de mobilité inclusif et durable, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux en terme de développement durable.

L'ONCF a confirmé en 2022 la bonne reprise de ses activités malgré une conjoncture difficile. C'est ainsi que l'Office a cumulé les records sur plusieurs registres : record annuel de transport de près de 46 millions de voyageurs dont plus de 4 millions pour la LGV, record journalier de 180 000 voyageurs/jour enregistré au mois d'août 2022, et un record en matière de transport de marchandises diverses notamment, les voitures avec 370.000 unités transportées.

Outre les records enregistrés sur les deux segments voyageurs et fret en 2022, cette année a été particulièrement marquée par l'amorce de la transition verte et l'engagement écoresponsable de l'Office à travers l'émission de sa première émission obligataire certifiée «Green» dans le secteur de l'infrastructure au Maroc et le remplacement de 60% de sa consommation de l'électricité en énergie verte dépassant ainsi l'objectif qu'il s'était fixé à 50% bien avant la fin de l'année 2023.

Cette performance en matière de transition énergétique, s'inscrit en droite ligne avec la Clairvoyante Vision de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI Que Dieu L'Assiste portant sur l'accélération du déploiement, à grande échelle, des énergies renouvelables à l'horizon 2030 afin de renforcer la souveraineté énergétique, réduire les coûts de l'énergie et positionner le Royaume dans l'économie décarbonée dans les décennies à venir.



SOMMAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIF	4
DESCRIPTION DE « ONCF GREEN BOND »	4
UTILISATION DES FONDS	4
PROCESSUS D'EVALUATION ET DE SELECTION DES PROJETS	5
GESTION DES FONDS	5
REPORTING	5
EXAMEN/ REVUE EXTERNE	5
ENGAGEMENTS VERTS DE L'ONCF	6
CHIFFRES CLES POUR LA LGV -2022	9
EVENEMENTS 2022 - 2023	10
ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX & SOCIAUX	11
REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	11
ENERGIE VERTE	13
EFFICACITE ENERGETIQUE	13
MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE REBOISEMENT	14

CONTEXTE ET OBJECTIF



L'Office National des Chemins de Fer a lancé en juillet 2022 un emprunt obligataire vert ONCF Green Bond pour un montant de 1 milliard de Dirhams. Cette première émission certifiée « Green » dans le secteur de l'infrastructure au Maroc, et première du genre dans le secteur de mobilité en Afrique, s'inscrit dans le cadre du chantier stratégique de réforme du secteur ferroviaire, objet du protocole d'accord conclu entre l'Etat et l'ONCF en juillet 2019.

A travers cette opération, l'ONCF vise à diversifier ses sources de financement, en poursuivant sa stratégie de reprofilage de son endettement, visant une adéquation de la maturité du passif de l'Office avec le profil des actifs d'infrastructure financés.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre des engagements en information pris par l'ONCF à l'occasion de cette émission obligataire verte.

DESCRIPTION DE « ONCF GREEN BOND »

L'émission obligataire ONCF Green Bond s'est basée sur les Principes Applicables des Obligations Vertes (juin 2021) élaborés par l'Autorité Internationale des Marchés des Capitaux (ICMA) et le Guide sur les Green, Social and Sustainability Bonds élaboré par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) en juin 2018. L'opération repose sur cinq piliers essentiels :

UTILISATION DES FONDS

L'ONCF a alloué l'ensemble des fonds levés à l'issue de cette première opération au refinancement d'une dette bancaire in fine contractée en 2017 dans le cadre du financement du projet LGV.

Cette émission a reçu la certification CBI (Climate Bonds Initiative) selon les Critères de Transport Terrestre du Climate Bonds Standard (V3.0, 2019).

PROCESSUS D'EVALUATION ET DE SELECTION DES PROJETS

Un Comité Green Bonds est mis en place par l'ONCF pour la sélection et l'évaluation des projets et des actifs éligibles au financement vert.

Il est dirigé par le Directeur Général de l'ONCF et comprend des membres de la Direction Gestion Financière et Corporate (DGFC), de la Direction Stratégie, Coopération et Qualité (DSCQ) et des Pôles concernés par le(s) projet(s) éligible(s) au financement vert.

Le Comité Green Bonds statue sur l'adossement de l'actif désigné au financement vert. Il examine également l'ensemble des actifs déjà adossés afin de vérifier que ceux-ci satisfassent toujours les critères d'éligibilité et qu'ils ne fassent pas, à cette date, l'objet de controverse majeure.

GESTION DES FONDS

L'ONCF a l'intention d'allouer les fonds levés dans le cadre de toute obligation verte aux projets et actifs sélectionnés conformément au processus d'évaluation et de sélection présenté ci-dessus.

Les fonds levés dans le cadre des obligations vertes seront domiciliés sur les comptes de trésorerie de l'ONCF en attendant que soit affecté un montant égal aux produits nets provenant de la vente des obligations. Tant que les fonds nets d'une obligation verte ne sont pas alloués (pour une durée maximale de 24 mois), l'ONCF conservera et/ou investira le solde net non encore alloué dans des instruments du marché monétaire (espèces ou équivalent d'espèces, dépôts bancaires, bons du Trésor, etc.)

Il est à noter que les fonds levés au titre du « ONCF Green Bond » ont servi au remboursement de la dette in fine levée en 2017 pour le financement du projet LGV.

REPORTING

En plus du rapport ESG que publie l'ONCF en tant qu'établissement faisant appel public à l'épargne tel que stipulé par l'AMMC, l'ONCF a l'intention de mettre à la disposition des investisseurs annuellement, pendant toute la durée de maturité de l'obligation, le présent rapport environnemental et social relatif au projet LGV objet du financement vert.

EXAMEN/ REVUE EXTERNE

Un cabinet d'expert indépendant international a été engagé par l'ONCF afin de vérifier l'alignement de cette opération financière avec les Principes Applicables des Obligations Vertes (juin 2021) et ce moyennant une lettre de vérification avant-émission fournie à l'ONCF.

Ladite vérification a été suivie d'une certification de conformité aux Climate Bonds Standard (CBS) délivrée par la Climate Bonds Initiative (CBI).

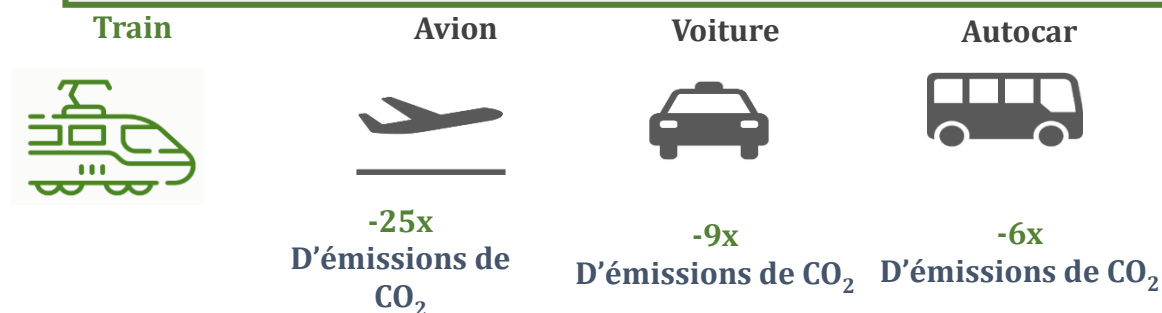
En outre, conformément aux exigences du CBS, la vérification post-émission sera entreprise dans les deux ans (24 mois) suivant l'émission de chaque obligation. Les rapports de vérification après émission seront également disponibles sur le site de l'ONCF.

ENGAGEMENTS VERTS DE L'ONCF

Une empreinte écologique avérée..

Bien que le train demeure le mode de transport le plus propre et le plus économe, la réduction de la facture énergétique a constitué un objectif permanent et un enjeu de taille pour l'ONCF de par son aspect coût et sa dimension sociétale. Dans ce cadre, l'Office fait évoluer son mix énergétique vers un verdissement et une décarbonation progressifs.

Le transport ferroviaire constitue le mode de transport le plus écologique en comparaison aux autres moyens de transport urbain et inter-urbains



Conscient de sa responsabilité en tant qu'opérateur public et agent de référence de la mobilité nationale, l'ONCF s'engage pleinement dans la durabilité en plaçant les énergies renouvelables



Stratégie RSE
vers un verdissement et
une décarbonation
progressifs



64% de lignes
électrifiées
sur un total de 3 815
Km



Matériel roulant
électrifié
Inscrit dans le
programme
d'investissement



LGV alimentée à l'énergie
éolienne
Avec à terme un objectif
de généralisation de
l'énergie propre pour
l'alimentation des trains

.. Et un plan d'actions en faveur de la durabilité

En sus de la vocation structurellement écologique du secteur du ferroviaire, l'ONCF s'engage d'avantage avec une politique socio environnementale inscrite au cœur de sa stratégie d'entreprise et de son modèle de croissance. L'Office s'engage pleinement dans la mobilité durable, avec une volonté ferme de se positionner en tant qu'acteur éco-responsable sur le domaine du transport national.

L'Office a aussi développé un plan d'action pour atteindre ses objectifs environnementaux à moyen et long terme:

Actions en faveur de la diversification du mix énergétique de l'office



Promotion des installations des photovoltaïques dans les gares et les bâtiments administratifs



Electrification ferroviaire de la ligne Fès – Oujda



Emploi de flotte routière hybride ou électrique

Actions en faveur de la rationalisation de consommation d'énergie



Récupération d'énergie de freinage des trains



Mise à profit d'outils digitaux pour l'optimisation de la consommation d'énergie des trains



Réalisation de formations sur l'éco-conduite



Encouragement du transport en commun des voyageurs lors des déplacements amont et aval

Au cœur des Objectifs du Développement Durable..

L'ONCF s'inscrit pleinement dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) à l'horizon 2030 visant à soutenir les Objectifs de Développement Durable (ODD) promus par les Nations Unies.



L'Office continue de multiplier les initiatives entreprises dans le cadre du déploiement d'une stratégie spécifique

basée sur une feuille de route appropriée pour contribuer activement aux politiques publiques de mobilité durable. Ainsi, et partant de la forte prise de conscience de l'enjeu du développement durable au niveau international et national conjuguée à la vision stratégique groupe « DESTINATION 2025 » qui ambitionne de « Hisser le Groupe ONCF au rang de leader national de la mobilité durable au service des politiques publiques, qui accélère sa transformation digitale et se réinvente face à ses enjeux stratégiques », se projeter à l'horizon 2030 devient une réelle nécessité notamment pour s'aligner avec les ODD des Nations Unies et se conformer avec la trajectoire temporelle de la SNDD.

Baptisée « Stratégie Innovante et Intégrée du Rail au service du Développement Durable à l'horizon 2030 » " SIIR DD-2030" se base sur une structure frugale et engageante traduite par une ambition déterminée visant à « Renforcer l'ADN écoresponsable du ferroviaire en tant qu'épine dorsale de la mobilité durable au service de la prospérité socio-économique et des générations futures, répondant efficacement aux attentes des parties prenantes ». Elle est déclinée en cinq piliers qui couvrent 25 engagements et 30 objectifs matérialisés par une batterie d'actions ciblées et pragmatiques.

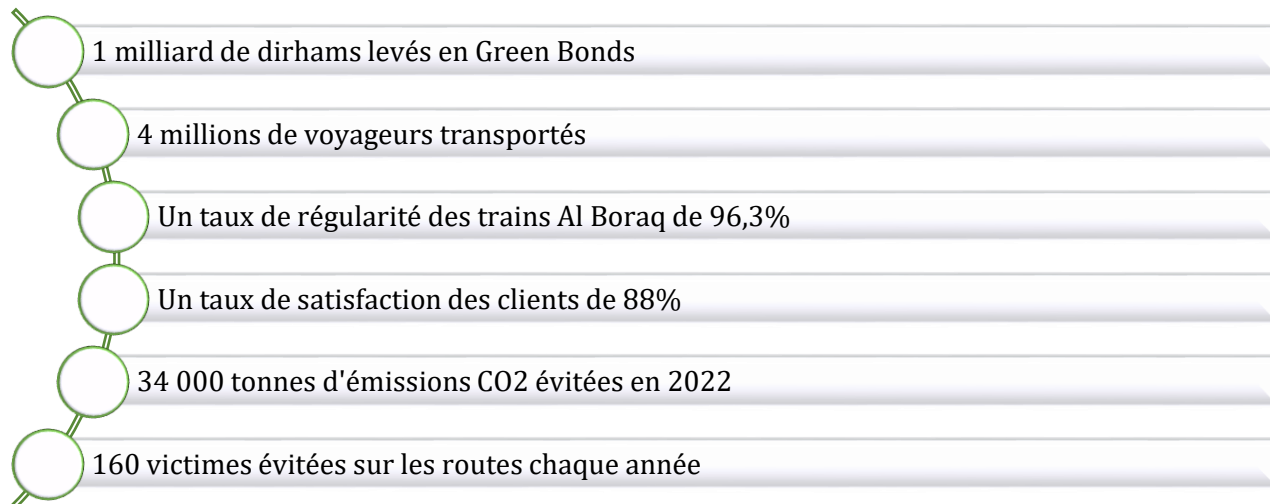
La mobilisation de l'ONCF en faveur des principes de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) érige ces derniers au rang d'Engagement Sociétal d'Entreprise : cette mobilisation a été consacrée à l'occasion de multiples certifications (norme ISO 9001, ISO 14001, démarche RSE selon la norme ISO 26000...).

De même, et fidèle à ses engagements écologiques, l'ONCF a poursuivi son soutien de campagne annuelle « Plages Propres », en sponsorisant en 2022 la plage municipale de Tanger située non loin du vieux port de la ville. La participation de l'ONCF a été réalisée sous le slogan « Plage sans plastique » et qui avait pour objectif la lutte contre les déchets plastiques et leurs impacts sur l'environnement marin.

Concernant le développement de son partenariat avec les organismes non gouvernementaux, l'ONCF a signé le Pacte Qualit'air initié par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement en coordination avec la Confédération Générale des

Entreprises du Maroc (CGEM) et qui vise à accompagner les parties prenantes adhérentes audit Pacte pour la lutte contre les effets du changement climatique et la contribution à la décarbonation de l'économie marocaine.

CHIFFRES CLES POUR LA LGV -2022



EVENEMENTS 2022 - 2023



01 Janvier 2022

Passage à l'énergie propre 100% éolienne pour la totalité des trains Al Boraq



18 Octobre 2022

Signature entre l'ONCF et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'un contrat de financement de 200 millions d'euros. Il s'agit du premier partenariat conclu dans le cadre de la dimension extérieure du Green Deal européen.



Du 07 au 10 Mars 2023

11^{ème} édition de Congrès Mondial UIC de la Grande Vitesse Ferroviaire à Marrakech sous le thème « La bonne vitesse pour notre planète ».



25 Juin 2023

Célébration de la journée mondiale de l'environnement.

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX & SOCIAUX

REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Le bilan de carbone de l'année 2022 fait ressortir une diminution considérable de l'empreinte carbone ONCF. En témoignant les performances records enregistrées en 2022 en comparaison avec 2021 :

Une régression de 31% des émissions globales de Gaz à Effet de Serre (GES), se limitant à près de 371K tonnes eqCO2 (contre 541K) et dont près de 25% sont exogènes en lien direct avec les déplacements effectués, aussi bien en amont qu'en aval

Un gain en intensité carbone des voyageurs de l'ordre de 2,99 g CO2, se situant seulement à 20,85 g CO2 par kilomètre parcouru par chacun des 46 millions de passagers transportés : le déplacement d'une personne par train génère 9 fois moins que par voiture

Une diminution en intensité carbone due au transport de marchandises de 2,75 g CO2, ne correspondant qu'à 28,75 g CO2 par kilomètre effectué par chaque tonne des 21 millions acheminées

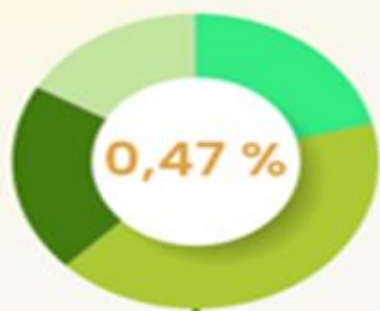
De telles atténuations substantielles en CO2 (soit -170K tonnes eq CO2) sont centrées sur une mobilité écologique par train, en pleine essor, traduite par des effets positifs sur plusieurs registres. Les gains générés constituent, à titre d'exemple, l'équivalent de 10 900 voitures par jour circulant sur l'autoroute Casablanca-Rabat, ou d'une année de chauffage pour 25 000 ménages ou 4 800 000 arbres comme puits absorbant le CO2.

En plus du fort volontarisme, de l'engagement et la mobilisation effectifs à tous les niveaux de l'Office et de ses partenaires, les performances du bilan carbone 2022 ne sont autres que le fruit d'une dynamique exceptionnelle de résilience et de décarbonation. A travers l'adoption et le déploiement, tout au long de l'année, d'initiatives concrètes d'atténuation et d'adaptation, de solutions durables et d'actions d'envergure menées dans le souci constant de réduire, au strict minimum l'empreinte carbone des activités ONCF.

BILAN CARBONE ONCF 2022 : DES PERFORMANCES RECORDS

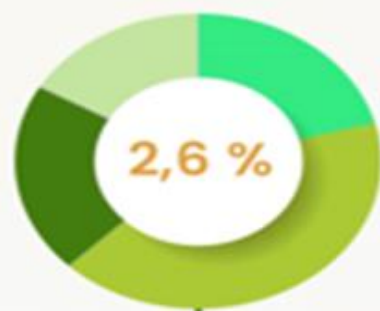
Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de l'activité ONCF limitées en 2022 à **371 000** tonnes équivalent CO₂, soit **-31%** par rapport à 2021.

C'est :



des émissions globales
de GES au Maroc

Pour **10 %** de part
de marché Voyageurs



des émissions du
secteur de transport

Pour près de **18 %** de part
de marché Marchandises

46 millions
de passagers transportés



Soit **7** fois moins
d'émissions de CO₂
par rapport à la voiture

-2,99 g CO₂ /
2021

21 millions de tonnes
de marchandises transportées



-2,75 g CO₂ /
2021

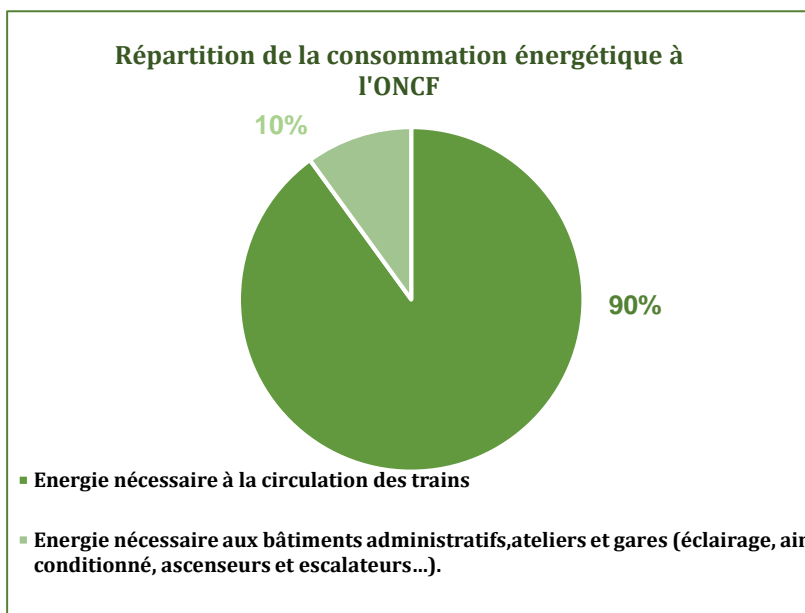
ENERGIE VERTE

Le Train à Grande Vitesse du Maroc, Al Boraq, a commencé à utiliser l'énergie verte à partir du 1er janvier 2022 faisant passer la part de l'énergie verte consommée par l'ONCF de 25 à 60% dans son mix électrique, et ce à travers l'ensemble du réseau national. Outre les TGV, l'ensemble des Trains Navettes Rapides (TNR) et de lignes (Al Atlas) qui circulent sur la ligne conventionnelle entre Tanger et Casablanca, sont désormais alimentés par énergie verte. L'ONCF enregistre ainsi une nouvelle performance record, qui lui a permis de dépasser l'objectif qu'il s'était fixé à 50% et bien avant la fin de 2023.


A cet effet, la consommation annuelle de l'énergie propre est passée de 75 GWH en 2022 à 190 GWH courant le 1^{er} semestre de 2023. Cette électricité durable fournie par un opérateur national permet dès lors d'assurer l'alimentation de 27 sous-stations (au lieu de 10 sites uniquement) représentant environ 50% de l'ensemble de ces postes d'énergie à travers le réseau, elles s'étendent sur les principaux axes générateurs du trafic global ferroviaire.

EFFICACITE ENERGETIQUE

En sus de la contribution « naturelle » du train en tant que mode de transport propre et énergétiquement efficient, la consolidation de l'efficacité énergétique constitue un enjeu stratégique pour l'ONCF de par son impact double sur les plans économique et environnemental. La consommation énergétique de l'Office se compose de deux grands postes :



- L'énergie nécessaire à l'activité opérationnelle de transport ferroviaire représentant 90% de la consommation totale ;
- Les 10 % restants sont consacrés au fonctionnement de l'entreprise dont principalement les bâtiments administratifs, les ateliers et les gares (éclairage, air conditionné, ascenseurs et escalateurs...).



L'Office s'est ainsi fixé comme objectif de réduire sa facture énergétique globale, tout en faisant évoluer son mix énergétique vers un verdissement et une décarbonation progressifs.

Pour ce faire, il a adopté un Système de Management de l'Energie (SMEn) selon la norme ISO 50001 pour maîtriser la consommation des sites énergivores prioritaires : gares et bâtiments. Sur les quatre sites pilotes (gares de Marrakech et Casa-Port, plateforme logistique Casa-Mita et siège ONCF), la mise en place du SMEn a permis de réduire la facture énergétique de 5 à 20 % chaque année.

Dans le cadre de ces efforts et conformément à la mise en application du décret et loi soumettant les entreprises du secteur du transport, dont la consommation énergétique dépasse un seuil limite (500 TEP par année), à l'obligation de mise en place d'un audit périodique (au moins une fois tous les 5 ans) par un organisme agréé par l'Etat, l'ONCF est en cours de réaliser un audit énergétique pour :

- Réaliser une cartographie énergétique de l'Office en identifiant les sites et activités énergivores ;
- Repérer les niches d'optimisation de la consommation énergétique ;
- Améliorer la gouvernance de l'efficacité énergétique tout en veillant à la cohérence de cette dernière avec le développement du secteur ferroviaire et la réduction de GES ;
- Définir un plan d'action de maîtrise de consommation et d'amélioration de l'efficacité énergétique.

MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE REBOISEMENT

Dans le cadre de la réalisation de projet de la ligne à grande vitesse, un programme de reboisement a été mis en place pour compensation du peuplement forestier touché par la LGV.

Les superficies reboisées correspondent à 20 fois la superficie touchée par la LGV pour un peuplement à base de chêne liège et 3 fois la superficie touchée par la LGV pour d'autres peuplements.